

## **Document 1 : Qu'est-ce que la taxe carbone ?**

### **L'OBJECTIF ?**

Réduire la consommation des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre, en premier lieu de CO<sub>2</sub>, responsables du réchauffement climatique. La France s'est engagée à diviser ses émissions par 4 d'ici à 2050 par rapport à 1990. L'Europe est également collectivement engagée à les réduire de 20% en 2020. L'idée est donc de "donner un prix au carbone" pour inciter à modifier les comportements les plus énergivores.

### **SON PRIX ?**

Pour atteindre les objectifs cités ci-dessus, le prix de la tonne de CO<sub>2</sub> atteindra 17 euros la tonne pour commencer, soit un prix fondé sur une moyenne du marché depuis deux ans. La commission Rocard, réunie en juillet 2009, avait plaidé pour un prix de départ de 32 euros. L'Elysée a préféré un prix nettement plus bas pour donner le temps aux ménages et aux entreprises de s'adapter.

### **LES PRODUITS CONCERNES ?**

La CCE s'appliquera aux seules consommations d'énergie fossiles - pétrole, gaz, charbon - des ménages et des entreprises.

### **SA NATURE ?**

Il s'agit d'une contribution additionnelle aux taxes intérieures (TIPP), assise sur l'ensemble des combustibles fossiles. Conformément à la réglementation européenne, la TVA à 19,6% s'applique à la taxe.

### **QUID DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE ?**

L'électricité n'est pas concernée, car "la production d'électricité émet en France très peu de CO<sub>2</sub>" grâce au nucléaire et aux énergies renouvelables, a expliqué [Nicolas Sarkozy](#).

### **QUI PAIERA LA TAXE CARBONE ?**

Quasiment tout le monde participera à l'effort, l'ensemble des ménages et la plus grosse partie des entreprises. Seules les plus polluées, comme les producteurs d'électricité, cimentiers, chimistes, sidérurgistes..., ne la paieront pas car elles sont déjà assujetties au système européen des quotas.

### **QUELLES RECETTES POUR L'ETAT ?**

La [taxe carbone](#) pourrait rapporter quelque 4,3 milliards d'euros de recettes fiscales, dont 2,3 milliards sur les carburants. (source Ademe)

### **LE COUT ?**

A 17 euros la tonne de CO<sub>2</sub>, la taxe alourdira le prix du litre de super sans plomb de 4 centimes ( 3 %), soit 2,3 euros pour un plein de 50 litres, celui du diesel de 4,5 centimes ( 5 %) et celui du fioul de 4,5centimes ( 7 %). Le prix du gaz augmentera de 0,35 centime par kWh, soit un surcoût moyen de 60 euros par an.

#### **- Le coût pour les ménages**

Le coût global de la taxe (TVA incluse) s'élève à 2,7 milliards d'euros, soit 74 euros en moyenne par foyer fiscal. Selon les calculs de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), un couple vivant dans un appartement de 70 m chauffé au gaz paierait moins de 32 euros, tandis qu'un couple vivant dans une maison individuelle de 150 m chauffée au fioul paierait 132 euros par an. Pour un particulier parcourant chaque jour 100 km en voiture, le surcoût représente 122 euros par an.

#### **- Le coût pour les entreprises**

Le coût ne sera " que " de 270 millions pour l'industrie (0,4 % de la valeur ajoutée), les entreprises les plus consommatrices d'énergie (verre, ciment, sidérurgie, etc.) étant exemptées de taxe, car déjà soumises au marché européen des quotas. La part additionnelle de la valeur ajoutée liée à la taxe atteindrait néanmoins 18 % pour la fabrication d'engrais et 5,7 % pour la chimie minérale et les matières plastiques. Pour le secteur tertiaire, le surcoût représente 570 millions d'euros (0,04 % de la valeur ajoutée), les plus exposés étant les cafés, hôtels et restaurants (0,13 % de la VA). Les secteurs de l'agriculture et de la pêche subiraient une ponction de 133 millions d'euros. Enfin, le secteur du transport devra acquitter 1,09 milliard de frais supplémentaires, assumés par les transporteurs français comme par les internationaux de passage (1,9 % de la valeur ajoutée pour le transport de marchandises interurbain).

### **QUELS DEDOMMAGEMENTS POUR LES MENAGES ?**

- L'ensemble des ménages, quel que soit leur niveau de revenu, sera dédommagé. Les ménages soumis à l'impôt auront une réduction d'impôt dès l'année prochaine, les autres un chèque vert. Cela correspond à un versement moyen de 74 euros par ménage.

- La réduction d'impôt sera néanmoins variable selon les comportements de consommation, la composition familiale et la situation géographique. La réduction d'impôt sera majorée de 10 euros par enfant à charge, en milieu rural ou urbain. Elle sera relevée de 15 euros par adulte pour les familles privées de transports commun. La restitution oscillera ainsi du simple au triple entre un célibataire parisien (45 euros) et une famille avec deux enfants résidant en Lozère (140 euros).

Mais c'est surtout le comportement de consommation des ménages qui fera la différence. " Ceux qui décideront de réduire leurs consommations d'énergie seront doublement gagnants : ils verseront moins de taxe carbone mais recevront au titre de la compensation la même somme que s'ils n'avaient pas économisé ", insiste Nicolas Sarkozy. Les ménages aisés devraient être, de ce point de vue, moins bien lotis que les autres. En ville, les 10 % les plus riches devraient acquitter 146 euros en moyenne au titre de leur consommation annuelle de carbone (logement, transports, etc.), selon l'Ademe. La ristourne d'impôt, elle, n'atteindra que 110 euros dans le cas d'une famille avec 2 enfants. Pour eux, le solde moyen à payer s'élèverait donc à 36 euros. A l'autre bout de l'échelle, les 10 % les plus pauvres ne devraient acquitter que 29 euros de taxe chaque année (en ville). Une famille avec deux enfants s'en sortirait avec un gain net d'impôt de 81 euros annuels.

- Le remboursement aura lieu en février, chaque année, au moment où doit être réglé le premier tiers provisionnel. Il interviendra au même moment pour les non-imposables.

- Si le prix du CO<sub>2</sub> vient à augmenter, les compensations seront relevées à due proportion.

## QUELS DEDOMMAGEMENTS POUR LES ENTREPRISES ?

Le chef de l'Etat estime que la suppression de la part de la taxe professionnelle assise sur l'investissement suffit à compenser la taxe carbone "pour la plupart des entreprises". Pour les secteurs très dépendants du carburant (transports, pêche, agriculture, etc.), le gouvernement va "rapidement" trouver le moyen d'éviter que la taxe carbone ne pénalise leur compétitivité par rapport à leurs concurrents étrangers.

## QUELLES CONSEQUENCES ATTENDUES SUR LE COMPORTEMENT ?

L'Ademe estime que les émissions de CO<sub>2</sub> pourraient diminuer de 4 % par rapport à la tendance (hors secteur soumis au marché des quotas), et de 14 % en 2020 avec une contribution relevée à 54 euros. La consommation de carburants ne diminuerait cependant que de 1,25 % avec le prix actuel. L'impact serait plus fort sur les émissions de CO<sub>2</sub> liées au chauffage (de 3 % à 6 %) et celles des entreprises (entre 3 % et 7 %).

« La taxe carbone en questions », Les Echos, 10/09/2009



## Document 2 : Les objectifs de la taxe carbone

La taxe carbone poursuit deux objectifs de sauvegarde des hommes et de la planète :

- réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, [gaz à effet de serre](#), pour limiter les catastrophes dues au [réchauffement climatique](#) ;
- préparer en douceur la société à un épuisement progressif, inéluctable, des ressources en énergies fossiles ;
- et, accessoirement, servir de tampon à des variations potentiellement brutales des prix de combustibles comme [l'essence](#).

La taxe carbone est, dans son concept, une [taxe](#) et non un [impôt](#) : elle n'est pas destinée à procurer des ressources au budget général, mais à couvrir les frais induits par les nuisances du CO<sub>2</sub> (en tant que principal gaz à effet de serre émis par l'homme) et inciter à en réduire la production (on peut la comparer à la [taxe d'enlèvement des ordures ménagères](#), avec le CO<sub>2</sub> dans le rôle de déchet). En internalisant les frais collectifs induits, elle doit rétablir la [vérité des prix](#) et corriger l'écart entre le choix spontané des agents économiques et les nécessités collectives (principe pollueur-payeur).

Wikipédia

## Document 3 : Un « chat » avec Jaques Le Cacheux, économiste

### Rudy : Et quel sera son impact sur le réchauffement ?

Son efficacité dépendra de deux choses : d'une part, son assiette, la base sur laquelle elle est calculée et qui elle frappe ; et, d'autre part, son montant, le taux de la taxe.

Actuellement, on semble s'orienter vers une solution a minima. Son montant risque d'être faible, le gouvernement laissant entendre qu'elle rapporterait 8 à 9 milliards d'euros, ce qui apparaît très insuffisant pour modifier les comportements de consommation d'énergies fossiles, et donc pour avoir un effet significatif sur le changement climatique.

### Raoual : En quoi taxer les entreprises et les ménages sera-t-il efficace ? A-t-on les moyens technologiques pour produire et consommer différemment ?

La réponse est oui. En fait, dans de nombreux cas, il existe des technologies moins gourmandes en carburants fossiles que celles qu'on utilise couramment, que ce soient les ménages, par exemple pour le chauffage, ou les entreprises. Si l'on met en place une taxe carbone suffisamment élevée, ces technologies alternatives deviennent rentables, il devient intéressant de les adopter.

On peut prendre un exemple simple, celui du chauffage : si vous habitez une maison individuelle chauffée au fioul ou au gaz naturel, il existe d'autres technologies, par exemple le chauffage solaire, qui ne sont pas plus sophistiquées, et lorsque vous changez de chaudière, si le fioul est plus cher, vous choisirez le chauffage solaire.

### Régis : Quel sera l'impact de ces politiques sur le pouvoir d'achat et sur l'emploi ?

Bien sûr, quand on augmente le prix des énergies fossiles, l'effet immédiat est une baisse du pouvoir d'achat, comme lorsque le prix du pétrole augmente.

Mais la proposition qui a la faveur de beaucoup consiste à redistribuer aux ménages les sommes ainsi perçues, soit sous forme de ce qu'on appelle "chèques verts", comme l'a proposé la Fondation Hulot et Jean-Louis Borloo dimanche dernier ; soit sous forme de subventions pour changer les équipements, par exemple pour le chauffage, pour aller vers des équipements plus efficaces en termes d'énergies fossiles. Dans les deux cas, on peut maintenir le pouvoir d'achat des ménages grâce aux compensations. Exemple : si le gouvernement subventionne l'isolation thermique des logements, on réduit la facture de chauffage même si le prix du fioul augmente.

#### **Flo85 : Une taxe carbone n'est-elle pas plus efficace au niveau européen ?**

Assurément oui. Il est souhaitable, évidemment, que toute l'Europe aille dans la même direction. C'est d'ailleurs l'un des projets prioritaires de la présidence suédoise qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet, et ce serait un signal important à la veille de la conférence de Copenhague de décembre prochain sur la suite du protocole de Kyoto.

Mais pour pouvoir avoir une taxe carbone européenne, il faut l'accord unanime des vingt-sept pays membres, et dans l'état actuel, c'est très difficile, voire impossible.

#### **Karim\_Derrahi : Que diriez-vous aux pays du Sud pour légitimer une politique de réduction du réchauffement climatique alors qu'historiquement ils n'y ont pas pris part et qu'ils sont encore loin d'avoir atteint un niveau de développement suffisant pour leurs populations ?**

Première chose : ils ont raison. Historiquement, la responsabilité incombe évidemment aux pays développés. Deuxième chose : leur population et leurs générations futures supporteront les conséquences de ce réchauffement au moins autant, sinon plus, que les pays riches. Et troisième chose : il faut négocier le partage du fardeau de la réduction. Et c'est bien cela l'enjeu de la conférence de Copenhague de décembre prochain sur l'après-Kyoto.

"Une taxe carbone modeste n'aura pas d'effet sur le changement climatique", *Le Monde*, 16/07/2009

#### **Document 4**

Est-il possible de créer une taxe carbone écologiquement efficace et socialement acceptable ?

La taxe carbone aussi appelée contribution climat énergie, vise, en renchérissant les prix de l'énergie fossile (fioul, essence, gaz...) utilisée dans les transports et les bâtiments, à faire baisser le niveau des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. Elle s'appliquerait aux entreprises et aux ménages.

Le gouvernement qui envisage de lancer cette réforme dès le projet de loi de finances 2010 a promis qui ni la compétitivité des premières, ni le pouvoir d'achat des seconds ne seraient affectés.

S'agissant des ménages, Michel Rocard, président de la conférence des experts chargée de faire des recommandations au gouvernement d'ici au 24 juillet, avait laissé filtrer sa préférence il y a quelques jours en évoquant un "*chèque vert sous condition de ressources*". Les personnalités réunies pour la dernière fois autour de l'ancien premier ministre, jeudi 9 juillet, ont convergé vers cette idée d'une compensation financière accordée uniquement aux ménages les plus modestes. "*Si l'on veut que le signal sur les prix de l'énergie soit efficace, il ne faut pas l'annuler pour tout le monde*", explique Fabienne Keller (UMP), présidente du groupe de travail du Sénat sur la fiscalité écologique qui avait remis, la veille, un rapport favorable à la taxe carbone.

Jusqu'à quel niveau de revenus faudrait-il aller ? "*Le curseur n'est pas arrêté mais, pour que la taxe atteigne son but, il me semblerait raisonnable de limiter les mesures de compensation au quart des Français les plus pauvres*", avance Yves Martin, ancien président de la mission interministérielle sur l'effet de serre et bras droit de Michel Rocard dans cette opération.

Outre le revenu, d'autres critères pourraient être pris en compte, comme le nombre de personnes par famille, ou le fait d'habiter en milieu rural qui introduit, comme l'ont montré les études de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), une vraie inégalité face à l'impôt.

A 32 euros la tonne de CO2 en 2010, la taxe ponctionnerait 300 euros en moyenne à un ménage vivant à la campagne – tributaire de son véhicule pour se rendre à son travail et chauffant sa maison individuelle au fioul –, contre 80 euros pour un parisien résidant dans un immeuble collectif.

L'Ademe a calculé qu'avec un "chèque vert" de 160 euros, les ménages modestes seraient bénéficiaires nets de la taxe carbone. Les 10 % des ménages ruraux les plus modestes "gagneraient", par exemple, 19 euros une fois payées leurs factures de chauffage et de carburant. En milieu urbain, 50 % des ménages – c'est-à-dire ceux situés en dessous du revenu médian qui s'élevait à 27 150 euros en 2006 – resteraient encore gagnants de 15 euros.

"*Il faut que les plus aisés qui par leur mode de vie émettent le plus de gaz à effet de serre modifient leurs habitudes. Ils en ont les moyens. Cela est d'autant plus important qu'ils structurent les désirs de consommation du reste de la population*", souligne Yves Martin. Les "riches" devront montrer l'exemple sous peine d'être de plus en plus lourdement ponctionnés puisque la taxe carbone a vocation à augmenter progressivement.

Quelle que soit la forme que prendra au final la compensation, il est par ailleurs acquis aux yeux des experts que la création de la taxe carbone ne doit pas entraîner une hausse du niveau actuel d'imposition et donc se traduire par la baisse d'autres prélèvements. Lesquels ? Le débat reste ouvert.

Le chemin sera long. La fiscalité environnementale représente aujourd'hui 3,8 % du produit intérieur brut, soit dix fois moins que la fiscalité pesant sur le travail.

Laurence Caramel, « Comment éviter que la taxe carbone pénalise les plus pauvres », *Le Monde*, 10/07/2009

A partir de ce dossier documentaire :

- 1) Présentez les objectifs de la taxe carbone
- 2) Présentez les moyens mis en œuvre pour les obtenir
- 3) Présentez qui va payer, et combien
- 4) Expliquez ce que le gouvernement va faire de la somme récoltée par la taxe carbone
- 5) La taxe carbone amène deux débats : va-t-elle être efficace, c'est-à-dire apte à remplir ses objectifs ? Est-elle juste ? Vous présenterez ces deux débats.

